

**SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE GIBLOUX**  
**6 DECEMBRE 2021**

**Procès-verbal**

- Présidence :** Mme Sophie Tritten
- Conseil général :** **45** Conseillers-ères généraux-ales sont présents-es  
(selon listes des présences annexées)
- Excusés :** Mmes Valérie Egger et Christèle Dietrich, MM Bernard Eltschinger, Valentin Favre et Philippe Savoy
- Conseil communal :** M. Fabien Schafer, syndic, M. Yves Rumo, vice-syndic, Mmes Diana Carbonnier et Geneviève Frick, MM Dominique Ayer, Roger Berset, Jacques Crausaz et José Nieva
- Excusé :** M. Julien Gremaud

Il est 19h30 quand la présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

La séance a été convoquée conformément aux articles 34 et 38 de la loi sur les communes (LCo) :

- par convocation personnelle le 22 novembre 2021 ;
- par insertion dans la Feuille officielle no 47 du 26 novembre 2021 ;
- par avis au pilier public et sur le site Internet de la commune de Gibloux.

Tous les documents ont été transmis à chacune et chacun, ils étaient également disponibles sur le site Internet [www.commune-gibloux.ch](http://www.commune-gibloux.ch) et au secrétariat général. Il n'y aura pas de lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un-e membre du Conseil général.

Les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Les règles de récusation sont rappelées, personne n'est concerné par un dossier.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2021
2. Règlement du Conseil général – modification
3. Plan de législature 2021-2026 du Conseil communal – information
4. Plan financier 2022-2026 – information
5. Budget 2022 de la Commune de Gibloux
  - 5.1 Budget du compte de résultats
  - 5.2 Budget des investissements – crédit d'engagement
    - 5.2.1 Remplacement d'un tracteur édilitaire
6. Budget 2022 du Home médicalisé du Gibloux (HMG)
  - 6.1 Budget du compte de résultats

- 6.2 Budget des investissements – crédits d’engagement
7. Demande de délégation de compétence pour la vente du domaine d’Illens
  8. Constitution de l’Association région Sarine – approbation des statuts
  9. Proposition selon l’art. 27 du Règlement du Conseil général (RCG) de Mme Anne Dafflon représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz demandant la création d’une commission du Conseil général pour le patrimoine et les bâtiments communaux
  10. Proposition selon l’art. 47 du Règlement du Conseil général (RCG) de M. Cédric Dubuis le Glèbe, JUVENIS demandant d’accorder une subvention de 25% (maximum CH 500.-) sur un abonnement de transport annuel nominatif aux jeunes, dès la fin de scolarité obligatoire jusqu’à 25 ans, domiciliés à Gibloux
  11. Proposition selon l’art. 47 du Règlement du Conseil général (RCG) de M. Philippe Savoy représentant le cercle de Corpataux-Magnedens demandant l’établissement d’une stratégie pour le tourisme doux au sein de notre commune
  12. Informations et communications du Conseil communal
  13. Informations et communications du Bureau
  14. Divers

Aucune remarque n’est apportée à cet ordre du jour.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2021**

Aucune remarque n’est apportée sur le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2021.

***Décision :***

Approuvez-vous le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2021?

**Le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2021 est approuvé à l’unanimité.**

2. **Règlement du Conseil général -modification**

***Présentation du dossier par M. Florian Berset***

Le Bureau propose la modification de l’article 9 pour une indemnisation des séances de préparation des groupes et des séances d’information convoquées par le Conseil communal. Il s’en suit également une modification de l’annexe 1 avec le détail et les modalités de paiement.

***Discussion :***

Aucune.

***Décision :***

Acceptez-vous les modifications du Règlement du Conseil général telles que présentées ?

**Les modifications sont approuvées à la majorité évidente.**

3. **Plan de législature 2021-2026 du Conseil communal – information**

***Présentation du dossier par M. Fabien Schafer***

*« La Commune de Gibloux est à la croisée des chemins : après une première législature durant laquelle la commune a dû se mettre en route, assurer la continuité des prestations et les uniformiser tout en posant les bases de ses développements futurs, il s’agit maintenant de poursuivre et réaliser pleinement la fusion. Cela passe par de nombreux investissements dans différents domaines et avant tout un renforcement de notre administration, première priorité du Conseil communal afin de disposer des ressources nécessaires : en effet, rien ne sert d’avoir des idées et des objectifs si nous n’avons pas les bras pour les réaliser.*

*Le Plan de législature – premier exercice du genre pour Gibloux - qui vous a été transmis a dû être élaboré dans un calendrier serré inhérent au début de la législature. Cela étant, ce plan jette les bases des directions de travail proposées, respectivement la vision que soutient en*

*l'état le Conseil communal. Sans entrer dans les détails, je relève notamment les éléments suivants :*

- concrétisation de la Politique scolaire et extrascolaire, en particulier des 3 pôles scolaires communaux ;*
- développement des infrastructures sportives et de loisirs, en particulier agrandissement de la salle de sports de Farvagny-le-Grand, ce qui dotera la Commune d'une salle triple ;*
- valorisation et développement du tourisme doux ;*
- sécurisation des villages et de certains axes routiers principaux ;*
- finalisation et mise en œuvre du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), respectivement du Plan des infrastructures en eau potable (PIEP) ; l'objectif est de garantir les ressources en eau potable à moyen et long terme et de procéder aux investissements y relatifs ;*
- valorisation de l'ensemble des actions portées par la Commune sur le plan énergétique et poursuite des travaux y relatifs, notamment lors de chaque intervention sur nos bâtiments communaux ;*
- développement d'une section Nature et Paysage permettant de prendre en mains de manière plus approfondie l'ensemble des questions y relatives ;*
- accompagner et prévenir la cohabitation entre les différents acteurs de notre territoire afin de favoriser le vivre ensemble ;*
- etc.*

*En outre, le Conseil communal sollicite un renforcement de l'administration communale afin de pouvoir assumer l'ensemble des tâches incombant à la commune, respectivement assumer les développements projetés. Je ne reviens pas en détail sur ces éléments qui vous ont été présentés de manière détaillée lors de la séance du 10 novembre dernier et dont le résumé se trouve également dans le Plan de législation.*

*Comme relevé, ce Plan de législation est une première ébauche qui devra être affinée tout au long de l'année 2022, premièrement au sein des différentes commissions du Conseil communal, puis lors d'un atelier général dont la date sera communiquée au début 2022. Cet outil servira d'aide à la gouvernance et permet d'être transparent vis-à-vis de la population quant aux objectifs poursuivis.*

*Sur le plan financier, les conséquences de ce Plan de législation se matérialisent en partie dans le budget 2022 et la Planification financière 2022-2026, avec une augmentation importante des investissements. A dette similaire à celle de 2016 en 2026 ou 2030, nous aurons toutefois une avancée majeure dans les infrastructures communales avec une capacité d'absorption du développement démographique ; la dette par habitant aura par ailleurs diminué. Cela étant, le Conseil communal estime que ces investissements sont une étape nécessaire dans le contexte de fusion que nous avons connu et qu'ils permettront de réaliser pleinement la fusion et de poser les bases à un développement solide et harmonieux de notre commune. Par ailleurs, nous défendons une gestion budgétaire rigoureuse ainsi qu'une certaine précaution dans l'élaboration des budgets. De même, nous devons avoir le souci de nos rentrées financières et rester pragmatiques, en nous détachant des aspects émotionnels, afin d'investir dans notre avenir et ne pas l'appréhender avec les lunettes du passé. Enfin, vous l'aurez certainement constaté : à la lecture des implications financières du présent Plan, nous pouvons juger la vision de notre exécutif ambitieuse, mais au constat des objets concernés, nous estimons être tout à fait raisonnables : mise à niveau des écoles, rénovation et développement des infrastructures destinées à nos sociétés locales qui font vivre nos villages, valorisation de la richesse existante, etc.*

*Le Conseil communal est ainsi convaincu que l'ambition de ce Plan, que nous affinerons encore ensemble en 2022, permettra de donner une nouvelle dynamique à notre commune et de répondre pleinement aux enjeux futurs, notamment en accompagnant le développement démographique attendu. »*

**Discussion :**

Aucune.

#### **4. Plan financier 2022-2026 – information**

##### ***Présentation du dossier par M. Jacques Crausaz***

La planification financière et les budgets relèvent de la prévision qui représente un exercice pour lequel l'incertitude est présente.

L'impact de la crise sanitaire a été réduit sur les comptes 2020 pour lesquels les frais supplémentaires ont été largement compensés par des réductions de charges dans d'autres chapitres. Il en va de même pour les comptes 2021 et le budget 2022.

L'impact reste faible, compte tenu des responsabilités qui incombent aux communes dans ce type de crise. La provision de CHF 500'000.- constituée aux comptes 2019 se révélera suffisante pour couvrir les surcoûts et les manques à gagner dus à cette pandémie.

Le plan financier est mis à jour chaque année et fait l'objet d'une actualisation au travers d'une mise jour du programme d'investissement et de l'élaboration du budget du compte de résultats de la première année de planification qui sert de référence. Cette évaluation prend en compte une continuité tant en ce qui concerne la démographie que pour l'évolution de l'ensemble des charges et des revenus.

Pour l'évaluation de la situation financière, le chiffrage de la capacité d'investissement basé sur les exercices précédents n'est plus disponible. L'ensemble des indicateurs financiers a été mis à jour dans le cadre de la réforme de la législation sur les finances communales. Au-delà de la photographie de la situation que représente un exercice comptable, l'évolution de ces indicateurs au cours des années représentera une meilleure évaluation de la situation financière générale et de la capacité ou non d'assumer un plan financier. L'équilibre du plan financier implique non seulement la confirmation des charges et des dépenses mais aussi la confirmation des revenus et des recettes.

Concernant le plan financier des investissements, le programme proposé est pragmatique et répond au développement planifié et à la mise à niveau progressive des infrastructures. En terme financier, le volume des investissements planifiés repart à la hausse. Les investissements bruts à hauteur de 43,7 millions de francs représentent 8,2 millions de francs de plus que le plan financier précédent et les investissements nets représentent 33 millions de francs, 5 millions de francs en plus par rapport au plan financier précédent.

Trois chapitres mobilisent l'essentiel des moyens affectés aux investissements. Près de 17 millions de francs pour les infrastructures scolaires, près de 11 millions de francs pour la rénovation des routes communales et près de 11 millions de francs pour les infrastructures de l'eau potable et de l'épuration.

A défaut de pouvoir évaluer dans les détails le recours à l'emprunt bancaire, le calcul des frais financiers représente le cas le plus défavorable et par conséquent l'impact de ce programme d'investissement sur les comptes de résultats sera probablement plus faible que celui que nous avons retenu. Avec des investissements nets de 31 millions de francs, un retour à l'emprunt est inévitable. La dette bancaire communale devrait alors remonter à près de 40 millions de francs à fin 2026.

Pour le plan financier du compte de résultats qui est basé dans son évaluation sur le budget 2022 et l'évolution de l'ensemble des charges et des revenus par nature, il a été procédé à une simulation de l'évolution du budget du compte de résultats des années 2023 à 2026.

Les évolutions des recettes fiscales ont été évaluées prudemment. La principale incertitude concerne les revenus des impôts sur les personnes morales. L'impact réel de la réforme de la fiscalité des entreprises entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 demeure très difficile à chiffrer et les revenus que nous pouvons attendre du développement des activités économiques dans notre commune sont difficiles à évaluer.

Au final, les résultats des cinq prochaines années présentent un excédent moyen de charges de CHF 680'000.-. Ce sont des déficits élevés mais les risques qui restent acceptables en regard des disponibilités financières de la commune évaluées à un capital propre non affecté de l'ordre de 5 millions de francs à fin 2021.

### **Rapport de la commission financière :**

M. Pascal Krayenbühl, président

« Selon la Loi sur les finances communales (LFCo), art. 72 c, la Commission financière examine le plan financier et ses mises à jour.

La commission financière a pris connaissance des documents remis par le Conseil communal pour le plan financier de la commune Gibloux 2022-2026.

La situation n'est pas optimale avec des excédents de charges durant toute la législature. L'excédent de charges cumulé sur la période 2022 à 2026 est estimé à 3,4 millions soit une perte moyenne de CHF 680'000.- par an.

Les dépenses nettes prévues pour la période 2022 à 2026 sont évaluées à 30,7 millions. Selon l'évaluation des besoins en financement, pour la période 2021 à 2026, l'augmentation totale de la dette liée au financement des investissements est évaluée à 16,06 millions de francs. Toutefois, une partie du financement pourra être couverte par des prélèvements sur les réserves disponibles (EP et EU) et par les capitaux disponibles. Dès lors, la dette explose avec une augmentation de 9 millions de francs à l'horizon fin 2026.

Les plus grands investissements sont à réaliser dans les domaines de l'eau, des routes et des bâtiments scolaires. Il y a à nouveau une série impressionnante d'investissements alors que ceux des années précédentes n'ont pas encore été réalisés pour différentes raisons. Pour la commission financière, il y aura un glissement continu et les investissements ne feront que se reporter d'année en année, voire de législature en législature.

La dette de la commune devient ainsi structurelle et des priorisations devront être faites lors de l'établissement des futurs budgets. La commission financière estime que la commune ne peut investir que si elle en a les moyens.

Bien que les excédents de charges prévues ces prochaines années demeurent dans des limites acceptables, la prudence demeure donc de mise. L'augmentation de la population qui reste relativement aléatoire et la crise sanitaire actuelle vont certainement induire des recettes fiscales en diminution ces prochaines années.

La commission financière prend acte du plan financier 2022-2026 mais souhaite que le Conseil communal reste vigilant quant à l'explosion de la dette. Elle lui demande d'une part de mieux contrôler les investissements et de suivre leur réalisation et, d'autre part, de viser dès les prochains budgets l'équilibre du compte de fonctionnement tel que prévu par la loi. »

### **Discussion :**

Aucune.

## **5. Budget 2022 de la Commune de Gibloux**

### *5.1 Budget du compte de résultats*

#### **Présentation du dossier par M. Jacques Crausaz**

Avec un excédent de charges de CHF 915'000.-, le budget du compte de résultats présente les chiffres généraux suivants : des charges brutes de 42,6 millions de francs et des charges nettes de 37,7 millions de francs.

Le déficit est certes important mais pas inquiétant dans la mesure où il est en bonne partie conjoncturel. Les charges nettes augmentent de manière importante, soit plus de 3,2 millions de francs dont il faut prendre en considération 1,2 millions de francs pour des amortissements supplémentaires, CHF 800'000.- de charges en personnel supplémentaire, CHF 500'000.- de dépenses nouvelles supplémentaires et CHF 500'000.- de charges liées cantonales et intercommunales supplémentaires. Au final, les autres charges du ménage communal n'augmentent que de CHF 200'000.-, soit plus 0,6% par rapport au budget 2021.

Les charges de personnel présentent un total de 6,9 millions de franc soit plus CHF 777'000.- par rapport au budget 2021, en termes d'effectif, plus 6,7 EPT.

Les recettes fiscales sont nos revenus les plus importants, 18,1 millions de francs sont attendus en 2022 pour les impôts des personnes physiques, un total de CHF 630'000.- pour les impôts sur les personnes morales.

A noter aussi que le montant total versé par le canton en compensation de la baisse des recettes de ces impôts ne s'élève plus qu'à CHF 215'000.- pour l'exercice 2022 alors qu'il était près de CHF 700'000.- pour les exercices 2020 et 2021. Les autres impôts progressent de CHF 310'000.- sur un total de 5,2 millions de francs. Au total les revenus fiscaux sont près de 24 millions de francs.

Les frais financiers nets sont chiffrés à 1,8 millions de francs, soit une baisse de CHF 80'000.- due à la baisse des charges d'intérêts. Sur la base des nouvelles règles comptables, les amortissements ont été chiffrés sur la base d'une réévaluation du patrimoine administratif. Les conséquences de cette nouvelle pratique se traduisent par l'inscription de la totalité des amortissements comptables dont une partie est financée par des prélèvements sur les réserves de réévaluation.

Les dépenses nouvelles définies dans la loi sur les finances doivent être mises en évidence, elles représentent les dépenses non ordinaires, de moins de CHF 50'000.- et qui doivent être inscrites au budget du compte de résultats et sont amorties en un seul exercice, pour 2022 cela représente CHF 1,14 millions de francs.

Pour les chapitres eau potable et épuration, l'évaluation des revenus des taxes se base sur les tarifs figurant dans le rapport final de la commission ad hoc. Pour le budget, il a été appliqué la version proposée par le Conseil communal, les calculs seront mis à jour sur la base des tarifs retenus dans les nouveaux règlements qui seront soumis au début de l'année 2022.

### **Rapport de la commission financière :**

M. Pascal Krayenbühl, président

*« La commission financière a examiné le budget présenté selon les principes MCH2.*

*L'analyse que nous avons effectuée nous permet d'affirmer que les charges et produits prévus ont été évalués de manière prudente.*

*Ce budget présente un déficit de CHF 915'449.- soit une approche assez pessimiste, car il a quasiment triplé par rapport au budget 2021.*

*Les charges en personnel augmentent nettement avec l'engagement de 6,74 EPT supplémentaires (+11,4%). Les recettes fiscales ont été estimées avec une certaine prudence, ce qui peut être raisonnable au vu de la crise sanitaire actuelle. Étant donné les résultats des années précédentes qui ont permis de dégager un solde positif de près de 2 millions, la commission financière demande au Conseil communal de veiller à l'avenir à une évaluation plus précise encore des résultats et notamment des charges. Sur la base de ces considérations, elle donne un préavis favorable au budget de fonctionnement présenté avec un excédent de charges de CHF 915'449.-. »*

### **Discussion générale :**

Mme Catherine Balmer représentant une majorité du cercle de Vuisternens-en-Ogoz

*« Nous partageons les remarques de la commission financière au sujet du budget.*

*En effet, année après année depuis la création de la commune de Gibloux, nous votons d'importants montants pour nous retrouver, à la fin de chaque exercice à l'heure des comptes, avec un grand nombre de projets non réalisés.*

*Lors de la séance d'information du 10 novembre dernier, le Conseil communal a démontré qu'une augmentation de personnel au sein des services de la commune permettrait, notamment, de mener à bien les projets. Nous nous en réjouissons, et soutenons l'augmentation en EPT telle qu'elle nous a été présentée.*

*Reste que la liste des projets en attente est longue, et nous redoutons que cette situation perdure durant toute cette deuxième législature, chaque année un peu plus. Nous insistons auprès du Conseil communal pour qu'il tienne compte de ce que la commune peut effectivement mener à bien, et qu'à l'avenir il présente dans le budget ce qui est réalisable non seulement en regard des finances, mais aussi des forces à disposition.*

*Comme nous l'a dit M. Crausaz, au chapitre 5.7.2 « traitement des eaux usées », à la page 73, les tarifs appliqués pour le budget 2022 sont ceux proposés par le Conseil communal dans le rapport final de la commission qui a travaillé en fin de dernière législature en vue de*

*modifier les règlements des eaux. Or, pour rappel, en date du 30 mars 2021, soit il y a quelques mois, le Conseil général a accepté (44 oui, 0 non et 3 abstentions) une proposition au sens de l'article 47 de notre règlement qui demandait entre autres que les tarifs du nouveau règlement soient ceux proposés par la délégation du Conseil général de ladite commission.*

*Nous prenons note, toujours à la page 73, que les tarifs sont susceptibles d'être adaptés lors de la révision du règlement prévue en mars 2022. Nous entendons aussi les arguments transmis par Monsieur Fabien Schafer qui nous dit que procéder ainsi est totalement usuel dans pareil cas, et que le budget ne préjuge aucunement la décision portant sur les règlements qui interviendra en mars 2022.*

*Cependant, vu la proposition en cours, nous estimons qu'il eut été plus cohérent, et surtout plus respectueux de la volonté du législatif, d'appliquer les tarifs actuels dans ce budget. »*

M. Florian Clerc représentant le cercle de Corpataux-Magnedens

*« Nous remercions le service des finances ainsi que M. Crausaz pour l'exhaustivité et la qualité des informations transmises dans le cadre de l'établissement du plan financier 2022-2026 et des budgets 2022.*

*Dans le cadre du budget du compte de résultats, nous relevons l'augmentation significative des charges du ménage communal notamment l'augmentation des charges de personnel liées à l'évolution de la dotation en personnel communal. Une évolution que nous ne remettons pas en cause car à l'évidence nécessaire au bon fonctionnement des services communaux.*

*Nous soutenons ainsi le budget 2022 avec un excédent de charges de CHF 915'000.- en considérant la relative prudence appliquée dans l'estimation des revenus de la fiscalité communale. Nous soulevons cependant un point de vigilance particulier sur l'excédent de charge systématique du plan financier 2022-2026 pour un montant total d'environ 3,4 millions de francs. »*

#### **Discussion chapitre par chapitre :**

*Chapitre 0 Administration générale*

M. Florian Berset représentant le Bureau

Afin d'être conséquent avec la décision prise au point 2 en début de séance, il est demandé de modifier la 1<sup>ère</sup> ligne et d'ajouter la somme de CHF 16'000.-, soit un montant total pour cette ligne de CHF 55'600.-.

*Vote de la proposition du Conseil communal :*

Acceptez-vous le budget du chapitre 0 Administration générale proposé par le Conseil communal ?

**Le budget du chapitre 0 Administration générale proposée par le Conseil commun est refusé à la majorité évidente.**

*Vote de la proposition de M. Florian Berset :*

Acceptez-vous le budget du chapitre 0 Administration générale avec l'ajout de CHF 16'000.- ?

**Le budget du chapitre 0 Administration générale avec l'ajout de CHF 16'000.- est accepté à la majorité évidente.**

Aucune autre discussion sur les chapitres.

#### **Décision :**

Acceptez-vous le budget du compte de résultats avec la modification apportée au chapitre 0 ?

**Le budget du compte de résultats avec la modification apportée est accepté à la majorité évidente.**

## 5.2 Budget des investissements – crédit d'engagement

### **Présentation du dossier par M. Jacques Crausaz**

Le budget des investissements 2022 comprend 24 projets déjà décidés pour un montant d'environ 5 millions de francs. Un seul nouveau projet d'un montant de CHF 162'000.- est présenté ce soir. Il est aussi à souligner que 13 nouveaux projets dont les contours et les coûts doivent encore être précisés sont inscrits en 2022 au plan financier pour un total de 3,8 millions de francs. Ils feront l'objet ultérieurement d'une demande de financement durant l'année 2022.

Les recettes, en dehors de la vente de la ferme d'Illens, comprenant la vente de deux bâtiments communaux et de terrains en zone d'activité, pour un montant total de 2,4 millions doivent encore être confirmées par une décision dans le courant 2022.

### **Rapport de la commission financière :**

M. Pascal Krayenbühl, président

*« Ce budget des investissements 2022 contient 34 projets déjà décidés qui se prolongent en 2022 pour environ 4,9 millions de francs de dépenses brutes ; un nouveau projet est présenté nécessitant un crédit d'engagement pour 162'000 francs ; et d'autres projets inscrits au plan financier pour 2022 sont estimés à environ 3,8 millions de francs. Ces montants sont financés en grande partie par des prélèvements sur les réserves, des fonds propres disponibles ou par des emprunts.*

*La dette par habitant se monte à CHF 3'135.-, mais l'indicateur d'endettement net par habitant reste défavorable. La plus grande prudence reste de mise.*

*Les nouveaux objets soumis à décision d'investissement nous semblent justifiés et découlent d'un besoin ou d'une amélioration.*

*La commission financière relève qu'un très grand nombre de projets n'ont pas encore été réalisés. Il serait opportun de les finaliser avant d'engager de nouveaux projets.*

*En finalité, nous estimons que le budget des investissements 2022 est correctement évalué et correspond à la capacité financière actuelle de la commune. La commission financière donne donc un préavis favorable au budget d'investissement tel que présenté. »*

### **Discussion générale :**

Aucune.

## 5.2.1 Remplacement d'un tracteur édilitaire

### **Présentation du dossier par M. Yves Rumo**

Les caractéristiques de ce futur véhicule mentionné dans l'appel d'offre sont : un moteur Diesel, un tracteur d'environ 90 CV, 4 roues motrices, cabine fermée relevage avant et arrière, largeur utile pour accéder aux trottoirs, crochet d'attelage avec boule et hydraulique, prêt pour les freins hydrauliques sur remorque.

### **Rapport de la commission financière :**

M. Pascal Krayenbühl, président

*« La commission financière a examiné cet objet. En raison de l'ancienneté du tracteur actuel et afin d'éviter de futures réparations importantes, le Conseil communal, après analyse de différentes possibilités, a décidé l'achat d'un tracteur et de ses accessoires permettant un travail estival et hivernal.*

*Le montant financier nécessaire de CHF 162 000.- sera financé soit par un prélèvement sur les fonds propres disponibles ou à défaut par l'emprunt.*

*En conséquence, la commission financière émet un préavis favorable à cet investissement et invite le conseil général à l'accepter. »*

### **Discussion :**

Aucune.



**Décision :**

Acceptez-vous la dépense de CHF 162'000 pour l'achat d'un tracteur édilitaire ?

**La dépense de CHF 162'000.- est acceptée à la majorité évidente.**

**Vote global :**

Acceptez-vous le budget des investissements 2022 de la commune de Gibloux tels que présentés ?

**Le budget des investissements 2022 est accepté à la majorité évidente.**

**6. Budget 2022 du Home médicalisé du Gibloux (HMG)**

**Présentation du dossier par Mme Diane Carbonnier**

6.1 Budget du compte de résultats

« Le budget de fonctionnement 2022 du Home médicalisé du Gibloux et ses annexes vous ont été envoyés et je tiens à remercier infiniment M. Michel Meyer, ici présent, directeur ad intérim de notre institution pour l'excellent travail effectué et la présentation de ces documents. Selon la demande du Service des communes de l'Etat de Fribourg, les EMS rattachés directement à leur commune sont tenus de présenter dès le 1er janvier 2022 leurs comptes en format MCH2. Les EMS concernés se sont associés et ont pris contact avec le Service des communes afin de définir le plan MCH2 valable pour les EMS au 1er janvier 2022. S'agissant du règlement des finances y relatif, des contacts sont en cours avec les autres EMS afin d'uniformiser un tel règlement.

Pour le Secteur des Soins une différence importante entre 2020 et 2022 sur la charge salariale qui a baissé en 2021 et 2022 est constatée ; cette baisse est principalement liée au fait que bon nombre d'anciennes collaboratrices et collaborateurs ont quitté le HMG (démission, retraite, départ) et que les nouveaux collaborateurs ont été engagés au début de la classe salariale, ce qui explique ce différentiel. Ces chiffres proviennent du budget des soins et de l'accompagnement réalisé et remis au Service de la prévoyance sociale. Il se base sur les niveaux de dépendance au 31.08.2021. Ainsi, la dotation et les charges salariales liées varient en fonction du niveau de dépendance des résidents. Il s'agit d'une base au 31.08.2021 pour 2022 et il est clair que les niveaux de dépendance changent tout au long de l'année. Ce budget est demandé par le SPS afin qu'il puisse prévoir les subventions qui vont être versées et ces chiffres sont réajustés selon l'état réel de la situation en fin d'année.

Le comité a décidé de supprimer les frais du petit matériel journalier (pansements) ce qui correspond à CHF 30.- par mois et par résident et ce dans le cadre des mesures en leur faveur.

Secteur Hôtellerie : je rappelle que tous les investissements de plus de CHF 5'000.- sont, en principe, pris en charge par la CODEMS. Compte tenu des propositions du comité comme de la commission financière du HMG et, dans le souci de renforcer les équipes, la direction intérimaire a procédé à plusieurs engagements tant dans le domaine administratif que dans le domaine de l'exploitation (+ 3.15 EPT). Remplacement de l'ancien Giblotin par le nouveau Giblotin mensuel version papier pour les familles et les résidents plus version électronique pour tous les intéressés, processus géré par l'administration du HMG (impression et distribution).

Foyer de Jour : rien de particulier à signaler.

Frais financiers : les chiffres sont repris selon le décompte de la CODEMS et tiennent compte des intérêts et des amortissements.

Enfin, je relève l'attribution à la réserve de la somme de CHF 67'061.04 qui comme vous le savez relève entre autre des taxes journalières de CHF 105.- (hébergement CHF 90.-, repas CHF 15.-). Nous voyons ici l'amélioration de la qualité des prestations pour les résidents qui ressort du budget présenté ce jour qui redevient dans les normes et ce compte tenu de la restructuration et des propositions d'amélioration des prestations et de la qualité. »

### **Rapport de la commission financière :**

M. Pascal Krayenbühl, président

*« La commission financière a examiné les documents remis concernant le budget 2022 du HMG.*

*Elle estime que le budget de fonctionnement est correctement évalué. Le budget du secteur des soins et le foyer de jour sont équilibrés. Le budget du secteur hôtellerie prévoit un résultat positif de CHF 67'000.- attribué à la réserve. Les frais financiers qui prennent en compte les intérêts et les amortissements sont équilibrés.*

*Un prélèvement à la réserve financière se monte à environ CHF 39'000.-.*

*Sur la base de ces considérations, la commission financière donne un préavis favorable au budget de fonctionnement 2022 du home médicalisé du Gibloux. »*

### **Discussion :**

M. Sébastien Bossy représentant le cercle de Corpataux-Magnedens

Il est demandé si à court terme le budget du HMG sera intégré dans le budget communal.

Mme Diana Carbonnier

Le budget du HMG sera présenté comme le budget communal selon MCH2 en accord avec la pratique de tous les EMS.

La réponse convient à M. Bossy.

### **Décision :**

Acceptez-vous le budget du compte de résultats du HMG tel que présenté ?

**Le budget du compte de résultat du HMG est accepté à la majorité évidente.**

### 6.2 Budget des investissements – crédits d'engagement

#### **Dossier présenté par Mme Diana Carbonnier**

Conformément au règlement de la CODEMS et selon la pratique, seuls les projets dont la charge est de plus de CHF 5'000.- sont prévus au budget des investissements. Les montants suivants sont pris en charge par la CODEMS : CHF 44'077.- pour les bâtiments, CHF 153'500.- pour les soins et l'animation et CHF 116'600.- pour les équipements.

### **Rapport de la commission financière :**

M. Pascal Krayenbühl, président

*« La commission financière a examiné les documents remis concernant le budget 2022 du HMG.*

*En ce qui concerne les investissements, la commission financière remercie l'administration du home pour la mise à disposition de fiches explicatives. A relever que nombre d'investissements sont de peu d'importance et pourraient être financés par les recettes courantes. Il est cependant utile de procéder ainsi afin de pouvoir justifier un subventionnement de la CODEMS. Nous relevons également des améliorations quant au renouvellement des lits, des matelas, des potences, cigognes et verticalisateurs de soin.*

*Sur la base de ces considérations, la commission financière donne un préavis favorable au budget des investissements 2022 du home médicalisé du Gibloux. »*

### **Discussion :**

Aucune.

### **Décision :**

Acceptez-vous le budget des investissements du HMG tel que présenté ?

**Le budget des investissements du HMG est accepté à l'unanimité.**

Afin de permettre une petite pause, la séance est interrompue de 20h40 à 20h55.

## **7. Demande de délégation de compétence pour la vente du domaine d'Illens**

### **Présentation du dossier par M. Yves Rumo**

La commune est riche en parquets communaux, elle est propriétaire de 241 hectares de terrain répartis sur Corpataux 7 hectares, Vuisternens-en-Ogoz 43 hectares, Farvagny 50 hectares, Le Glèbe 83 hectares et Rossens 58 hectares sans compter le domaine d'Illens d'un peu moins de 50 hectares.

La commune pourra à long terme se développer et procéder à des échanges si nécessaire, de manière à pouvoir densifier nos centres de village. Le futur n'est pas de faire un village avec Illens, mais que la partie rurale soit maintenue encore de longues années.

La motivation principale de la famille Rouiller à acquérir ce domaine et d'assurer à leurs enfants une pérennité dans ce milieu agricole.

Si la vente est refusée ce soir, des priorités de l'ordre financier devront être entreprises en 2022 avec la réfection de la toiture de l'habitation principale pour un montant de CHF 150'000.- et la remise en ordre du pont de grange pour un montant de CHF 35'000.-.

Dans une vision de 5 à 7 ans, les travaux à entreprendre consisteront à refaire l'isolation complète et l'étanchéité de l'habitation principale, à changer le système de chauffage, à rénover la cuisine, les salles de bain et les sols des chambres de l'étage. Il faudra aussi prévoir une fosse à lisier dans la stabulation des génisses.

A futur, il faudra aussi procéder à l'entretien des autres bâtiments sis sur les parquets communaux actuels.

### **Rapport de la commission financière :**

M. Pascal Krayenbühl, président

*« Conformément à la loi sur les finances communales (LFCo, art.72), la commission financière a examiné cet objet sous l'angle financier. Elle ne se prononce par contre pas sur l'opportunité de cette vente.*

*Elle prend note de la demande d'acquisition du domaine d'Illens par Jacques et Béatrice Rouiller actuels fermiers. Elle a pris acte que le prix du domaine d'Illens se monte à près de CHF 2'240'000.- et que ce prix correspond au prix licite déterminé par l'Autorité foncière cantonale (AFC) en application de la loi sur le droit foncier rural.*

*Elle relève également que selon les informations fournies par M. Jacques Crausaz, conseiller communal en charge des finances, la vente sera faite à des conditions particulières avec un droit de préemption qualifié en faveur de la commune en cas d'une revente éventuelle du domaine. Selon ses dires, cette condition serait admise par l'Autorité foncière cantonale.*

*Sous l'angle financier, la commission financière propose d'accepter la demande de délégation de compétence pour la vente du domaine d'Illens à la famille Rouiller. »*

### **Discussion :**

M. Florian Clerc représentant une grande majorité du cercle de Corpataux-Magnedens

*« L'objet qui nous est soumis au vote ce soir est un objet éminemment émotionnel. En effet, en demandant au Conseil général de donner une délégation de compétence au Conseil communal pour la vente du domaine d'Illens, il s'agit de nous prononcer sur non pas une, mais sur deux questions.*

*La première de ces questions se trouve dans le courrier très touchant que la famille Rouiller a adressé à la commune en date du 30 octobre 2020. De manière tout à fait légitime, la demande d'acquisition du domaine d'Illens, si elle était approuvée, permettrait alors aux 2 fils de poursuivre le travail de la terre, avec l'attention et la compétence que la famille Rouiller a toujours eue pour le domaine, depuis 3 générations.*

*La seconde question porte sur le choix de conserver ou non ce domaine en mains communales, indépendamment du fait que ce soient les exploitants actuels qui s'en occupent. Parce que, Mesdames et Messieurs, le domaine d'Illens, ce n'est pas seulement 50 ha : c'est un patrimoine, une histoire. Si nous avons posé la même question qu'aujourd'hui il y a 107*

ans, ce n'est pas un domaine, mais c'est une commune que nous aurions proposé à la vente d'un particulier. Permettez-moi de citer le conseiller d'Etat PAI Georges Ducotterd qui disait d'Illens en 1968 :

« C'est une vieille Seigneurie (...) avec des très vieilles racines qui vont jusqu'au fond des falaises de la Sarine et qui font qu'Illens existe aujourd'hui encore comme commune. Ça atteste son ancienne grandeur de Seigneurie de ce pays ».

Ces paroles nous font peut-être sourire aujourd'hui, à l'heure des grandes fusions. Mais cela atteste de l'importance culturelle et patrimoniale que revêt notre décision de ce soir. Et je crois que la culture et le patrimoine commun doivent continuer d'appartenir à une communauté et non pas à une famille, quelle qu'elle soit et avec le respect pour le fermier actuel.

Je quitte l'histoire pour revenir en 2021 et je constate donc que sur ce dossier :

Le prix proposé est juste et non négociable. Pour le mettre en perspective, ce que cette vente rapporterait à la commune correspond peu ou prou à ce que nous coûteront pour l'école de Rossens les travaux préparatoires, les aménagements extérieurs, les frais secondaires ainsi que l'ameublement et la décoration : c'est-à-dire tous les frais sauf le bâtiment de l'école. Il ne s'agit donc pas d'une bonne affaire financière pour notre commune.

A aucun moment cette vente n'a été imaginée dans la réflexion stratégique de la commune. Elle ne s'inscrit pas dans une réflexion globale quant aux terres communales et ne répond qu'à la seule demande – respectable – du fermier.

Aujourd'hui, tout le monde sait que l'investissement dans la terre et la pierre sont les meilleures garanties pour le futur. Notre responsabilité d'élu.e.s est une responsabilité collective pour l'ensemble des citoyens de notre commune et non pas pour une seule famille. Ou alors, mettons en vente tous les parchets communaux par soucis d'équité de traitement.

La proposition de notre groupe est donc la suivante :

Afin de garantir à la famille Rouiller que l'excellente exploitation des terres qu'elle réalise puisse se perpétuer à travers les prochaines générations, nous demandons au Conseil communal de s'engager dès maintenant à prolonger le droit de superficie pour la durée qu'il jugera adéquate en tenant compte de l'âge des enfants Rouiller et en leur garantissant ainsi un avenir sur le domaine.

Nous demandons aussi à la commune de s'engager à questionner le fermier quant aux besoins qui sont les siens et l'accompagner dans ses démarches de modernisation des infrastructures. Le fermage payé à notre commune depuis de nombreuses années devrait servir à accompagner cette nécessaire modernisation et rénovation.

Mesdames et Messieurs, « on n'hérite pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants ». Il y a 60 ans, Illens était encore une commune. L'évolution de notre société est ainsi faite que personne de nous ne peut prédire ce que ce domaine deviendra dans 60 ans. En mains communales, nous conservons sa destinée et sa grandeur pour toutes et tous. Car ce domaine fait partie de nos bijoux de famille communaux et nous devons le préserver comme tel.

Au nom de la majorité du groupe de Corpataux-Magnedens, je terminerai en disant à la famille Rouiller et à tous les agriculteurs de notre commune, la reconnaissance et le respect pour l'immense travail de la terre qui est réalisé sur notre territoire, mais je vous recommande de ne pas donner cette délégation de vente du Domaine d'Illens qui doit continuer d'appartenir à la collectivité. »

M. Jean-Baptiste Carrel représentant une grande majorité du cercle de Rossens

« Le groupe de Rossens remercie le Conseil communal pour la mise à disposition des documents concernant la demande de délégation de compétence pour la vente du domaine d'Illens.

Le groupe de Rossens a discuté de manière approfondie cette question qui concerne l'histoire et la vie de tous les jours de la localité de Rossens.

La vente du domaine a été abordée sous différents aspects par le groupe. Sous l'angle financier, le groupe a constaté d'une part qu'en cas de vente du domaine, le prix licite de CHF 2'240'000.- ne peut pas être discuté puisque dépendant de la décision de l'Autorité foncière

cantonale. D'autre part, en cas de non-vente, la commune de Gibloux devra, en tant que propriétaire du domaine, impérativement financer des travaux lourds et urgents que les locataires exigeront à juste titre au vu de l'état actuel des bâtiments. Pour rester cohérent, le plan financier 2022-2026 serait à adapter en conséquence. Il est bon de rappeler ici que nous devons à très court terme au minimum refaire entièrement le toit (la famille Rouiller doit mettre des bidons sous les trous) et sécuriser dans le rural le pont de grange, ceci pour des questions de sécurité au travail. La vétusté des deux appartements nécessitera également à court terme de gros investissements. Une rénovation conséquente est indispensable pour permettre aux exploitants de se loger dignement, selon des standards actuels.

Le groupe a également discuté de la relation privilégiée que l'ancienne commune de Rossens a eu avec la famille Rouiller, ceci depuis trois générations. Cette famille a toujours entretenu une relation cordiale avec la commune mais également dans la vie associative de Rossens. Nous devons surtout relever ici le haut niveau que le domaine d'Illens a acquis en termes d'élevage bovin, ceci grâce à un travail de longue haleine. La quatrième génération est déjà en train de se former pour assurer la continuité du domaine.

Enfin, le groupe a abordé la question sous l'angle du patrimoine. Le château d'Illens, ses forêts alentours et son domaine agricole constituaient l'ancienne commune d'Illens qui est sous administration de la commune de Rossens depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle. Le domaine agricole est depuis longtemps complètement distinct et séparé tant par la loi que par sa mission au sein de la commune. Le domaine d'Illens est une entreprise agricole au sens de la loi sur le droit foncier rural et fait partie du patrimoine financier de la commune de Gibloux.

Pour rappel, selon la définition MCH2, le patrimoine financier est un bien qui ne poursuit pas une politique publique et/ou sociale contrairement au patrimoine administratif qui lui est un bien lié à l'exécution d'une tâche publique, par exemple une école. Enfin il faut rappeler que la valeur patrimoniale du domaine ne pourrait pas changer lors d'une vente car celui-ci est protégé par le RCU actuel (les bâtiments font partie du recensement 2015 des biens culturels immeubles avec une valeur à 3) et par le PAZ (tout le domaine fait partie intégrante du périmètre de protection du site d'Illens).

Les conditions particulières lors de la vente nous semblent adéquates. Cependant, le projet de tracé du chemin pédestre nous semble inachevé et surtout pas sûr. Nous proposons au Conseil communal de revoir l'itinéraire prévu, de proposer des alternatives plus sécurisées. Un tracé définitif permettra, en cas de vente, de créer les servitudes nécessaires.

En conclusion, la grande majorité du groupe de Rossens vous propose d'accepter la vente du domaine parce que d'une part la commune de Gibloux devra certainement financer à l'avenir d'autres projets tout aussi urgents mais aussi obligatoires pour remplir sa mission publique mais d'autre part pour permettre à la famille Rouiller de gérer le domaine agricole d'Illens commune une entreprise indépendante dans des conditions acceptables. Nous en sommes pleinement persuadés. »

M. Claude Chassot Le Glèbe à titre personnel

La vente du domaine d'Illens pour CHF 2'240'000.-, soit environ 50 hectares, donne un prix tout compris de CHF 4.48. Il semblerait que le Conseil communal n'envisage pas d'autres issues que la liquidation pure et simple de ce joyau de notre patrimoine communal puisqu'il l'a inscrit au le plan financier 2022-2026.

Devrions-nous liquider nos biens pour essayer de concrétiser un plan de législature au-dessus de nos moyens.

La situation relative aux rapports entre les fermiers du domaine d'Illens et l'ancienne commune de Rossens a été scellée voire bétonnée par un contrat d'une durée de 30 ans dès 2013 alors qu'en principe la durée est de 6 ans pour les baux à ferme dans les communes. 2013 était aussi l'année où les discussions d'une fusion du Gibloux avaient déjà largement débutées. Que de prudence, que de prudence... cette dernière qualité a aussi caractérisé le Conseil communal de Rossens qui a voulu sauver sa magnifique auberge communale en la vendant à une fondation fondée en 2015. De là à penser que Rossens a mis de côté ce qui pouvait

nous rapporter et nous a gracieusement donné ce qui pouvait nous coûter à nous commune de Gibloux.

La commune de Gibloux ne doit pas vendre son patrimoine financier et foncier à un moment où ce dernier s'impose car de plus en plus comme une valeur refuge, l'argent placé dans les banques ne vaut plus rien, nous sommes à l'époque d'un intérêt négatif. Les caisses de pension, les assurances, les associations de tout ordre, investissent dans la pierre. L'Etat, la direction de l'économie et de l'emploi par le biais de sa promotion et de sa politique foncière active dans son service est à la recherche constante de terrains d'immeubles.

La commune de Bas-Intyamon a investi CHF 1'130'000.- pour la viabilité de ses chalets d'alpage. Que rapporte un chalet d'alpage ?

Qu'allons-nous répondre aux agriculteurs dans la tête desquels l'idée de déposer une demande d'achat pour nos alpages a semble-t-il déjà germé ? Une remarque m'a été adressée que l'on allait créer un précédent sans retour. Bonne chance au Conseil communal lorsqu'une requête liée à l'achat d'un patrimoine foncier sera déposé sur votre bureau.

A titre personnel, j'ai dû, il y a quelques années, comme syndic, présenter la vente d'un pâturage dans notre Gibloux, en ayant désassujetti préalablement le chalet qui s'y trouvait et qui de ce fait se trouve aujourd'hui propriété de la commune de Gibloux qui veut le vendre...

Maintenant encore, je regrette les décisions prises par l'assemblée communale de Le Glèbe dont l'épilogue a trouvé sa fin à Lausanne devant le Tribunal fédéral.

La famille Rouiller n'a pas à s'inquiéter.... Je vous demande de ne pas rayer de la carte du patrimoine un bien communal qui n'a pas de prix, un lieu unique et ceci par une décision sans retour. Que penserons de nous les générations futures ? Il est aussi constaté que le Conseil communal se soucie de ce lieu historique car là alors il a prévu une dépense de CHF 200'000.- (CHF 15'000.- de moins que les CHF 185'000.- du toit et les CHF 35'000.- du pont de grange) dans son plan financier pour accéder aux ruines de son château.

La commune a les moyens financiers d'aller de l'avant, soyons courageux, ciblons mieux les dépenses, gardons Illens dans la maison du Gibloux.

Je demande le bulletin secret pour cette décision.

M. Stiobban Godel Le Glèbe à titre personnel

A sa connaissance, il s'agit du seul domaine viable de la commune de Gibloux, en tant qu'agriculteur cela ne va pas créer un précédent vis-à-vis des parchets ou même des montagnes.

La différence comparée entre un parchet et une exploitation agricole est le coût des bâtiments. Selon les informations données par le Conseil communal, l'investissement estimé pour les dix prochaines années se monte à CHF 600'000.-.

Les arguments convaincants donnés par le Conseil communal devraient enlever la peur de ne plus avoir de terres communales. Il faut avoir un point de vue pragmatique et non émotionnel et accepter la délégation de compétence pour la vente du domaine d'Illens.

M. Jean-Baptiste Carrel

Une fois le bail terminé pour le papa et l'oncle de Jacques Rouiller, la question à Rossens était de savoir ce qu'il fallait faire avec ce domaine. Trois solutions : vendre le domaine, procéder à un dénombrement du domaine pour en faire des parchets communaux ou de repartir avec un bail. Le dénombrement n'était pas possible du fait qu'il s'agit d'une entité d'une entreprise agricole viable au sens de la loi. La vente n'étant pas envisageable non plus, la décision a été prise d'établir un bail de 30 ans avec le fermier actuel.

Contrairement aux propos de M. Chassot, ce n'était pas en l'air pour bétonner en vue d'une fusion mais de leur accorder un bail de 30 ans afin de leur permettre d'investir dans ce domaine, investissement d'environ CHF 700'000.-.

Ce n'était donc pas un objectif par rapport à la fusion mais bien par respect pour le fermier qui puisse avoir un outil utilisable, adéquat, que nous ne pouvions financer à l'époque.

L'importance de cette vente est de garantir au fermier un outil acceptable et viable au fermier.

Le vote à bulletin secret étant demandé, la présidente rappelle qu'un cinquième des membres présents doivent l'approuver.

**Décision :**

Soutenez-vous le vote à bulletin secret pour cet objet ?

**Le vote à bulletin secret est accepté à la majorité évidente.**

*Afin de permettre le dépouillement, la séance est suspendue de 21h30 à 21h35.*

**Décision :**

Acceptez-vous la demande de délégation de compétence pour la vente du domaine d'Illens ?

**La demande de délégation de compétence pour la vente du domaine d'Illens est acceptée à la majorité.**

**22 oui**

**21 non**

**2 blancs**

**8. Constitution de l'Association région Sarine approbation des statuts**

**Présentation du dossier par M. Fabien Schafer**

*« La question de l'Association régionale de la Sarine connaît un long historique, comme vous l'aurez remarqué à la lecture des documents qui vous ont été remis. Je n'y reviens pas. Le Conseil communal vous propose aujourd'hui d'accepter l'adhésion à cette Association dont je rappelle les buts principaux selon l'art. 3 al. 1 des statuts :*

- promouvoir sur le plan régional l'ensemble des aspects du développement ;*
- favoriser la coordination des tâches et activités des différentes associations, agglomération ou collectivités publiques de la région ;*
- représenter les intérêts de la région auprès des autorités et des institutions, publiques ou privées, dans le cadre de la réalisation des tâches découlant de la politique régionale de la Confédération et du Canton ;*
- accomplir les tâches et procéder aux études en rapport avec l'aménagement régional, au sens des art. 22a ss de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), et la politique d'innovation régionale, au sens des art. 17 et 19a de la loi sur la promotion économique (LPEc).*

*A noter que l'association peut contracter des emprunts au titre de compte de trésorerie d'un montant maximum de CHF 150'000.- (art. 21 des statuts).*

*Vous l'aurez compris, la législation fédérale en termes d'aménagement du territoire s'est durcie ces dernières années ; tout développement ne pourra se faire à l'avenir qu'en étant coordonné sur le plan régional. Aussi, adhérer à cette association est indispensable. Celle-ci aura pour but premier de poursuivre les travaux liés à l'élaboration du Plan directeur de la Sarine dont vous avez été informés de la mise à l'enquête publique jusqu'à début février 2022. Certains d'entre vous ont peut-être participé à la séance d'information publique du 30 novembre dernier. Enfin, je précise que la quasi-totalité des communes sarinoises ont déjà approuvé ces statuts ; le Conseil communal vous invite à en faire de même. »*

**Discussion :**

M. Pascal Krayenbühl représentant le cercle de Corpataux-Magnedens

Le groupe a pris connaissance du projet et soutient unanimement les buts de cette association centrés autour des quatre axes suivants :

- le développement régional ;
- la coordination des tâches et activités des différentes associations, agglomérations et collectivités publiques ;

- la représentation des intérêts de la région et l'accomplissement des tâches en lien avec l'aménagement régional ;
- la politique d'innovation régionale.

Le groupe salue la volonté des communes sarinoises de collaborer pour renforcer notre district à l'échelle de notre canton. Ce devrait aussi être l'opportunité de profiler la commune de Gibloux comme partenaire incontournable du développement de notre région.

Le groupe approuve les statuts soumis.

**Décision :**

Approuvez-vous les statuts de l'Association région Sarine ?

**Les statuts de l'Association région Sarine est acceptée à la majorité évidente.**

**9. Proposition selon l'art. 27 du Règlement du Conseil général de Mme Anne Dafflon représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz demandant la création d'une commission du Conseil général pour le patrimoine et les bâtiments communaux**

Le Bureau a préavisé de recevoir la proposition.

Mme Anne Dafflon

*« Le patrimoine d'une commune c'est l'ADN des citoyens.*

*Chacune, chacun vit avec son patrimoine et connaît ou ne connaît que peu la richesse patrimoniale de la commune de Gibloux. Donc, il nous paraît important de constituer cette commission. Elle cherchera à favoriser les liens entre les villages et contribuera à élaborer une identité « Gibloux ». Enfin, elle permettra de faire connaître notre patrimoine immatériel (traditions orales, coutumes, fêtes, gestes et savoir-faire des métiers) et pourra ainsi le transmettre aux futures générations.*

*Il nous semble essentiel de savoir d'où nous venons et qu'est-ce qui fait nos caractéristiques « citoyennes » et « giblousiennes ».*

*Les Hommes passent, mais le patrimoine immatériel et archivistique reste les seuls témoins de notre trace sur la planète. »*

**Discussion :**

M. Gilles Barras représentant le cercle de Farvagny,

*« Nous comprenons le bienfondé de cette proposition et pensons qu'il y a déjà actuellement beaucoup de commission, la création d'une commission supplémentaire n'est pas très utile.*

*Nous ne voyons pas comment une commission pourrait s'immiscer dans le domaine privé.*

*Nous proposons qu'une partie du contenu de cette proposition (création de liens entre villages, les sites archéologiques qui constituent Gibloux) soit intégrée par exemple dans les commissions de la culture, de l'aménagement ou la commission nature et environnement.*

*Le cercle ne soutient pas la création de cette commission. »*

M. Frédéric Castella représentant le cercle de Corpataux-Magnedens

*« Le groupe est partagé à propos de cette proposition. S'il comprend et partage unanimement le besoin de protéger et valoriser notre patrimoine et nos bâtiments, une partie du groupe estime que certaines tâches proposées risquent de faire doublon avec les missions du Conseil communal ou d'autres commissions du Conseil général. Si la commission proposée devait être créée, il conviendrait alors de clarifier et éventuellement restreindre le cadre de sa mission et son cahier des charges. »*

M. José Nieva

*« Le Conseil communal constate que les tâches découlant de cette proposition font partie intégrante du mandat du Conseil communal.*

*La création d'une identité « Gibloux » se fera naturellement. Il appartient aux instances politiques d'offrir à la population des lieux de rencontres, comme proposé dans le plan de*



*législature, par exemple un site d'activités de loisirs à Vuisternens-en-Ogoz, un centre sportif moderne à Farvagny, des vestiaires adaptés à Rossens, et autres. Ce sont ces lieux destinés à l'ensemble de la population de notre commune qui permettront de créer, petit à petit l'identité « Gibloux » recherchée.*

*La commune de Gibloux soutient les traditions culturelles des villages, par les mises à disposition de salles de répétitions, d'entraînements, les subventions et autres sans demande de rationalisations ou de fusions.*

*Pour les bâtiments, le Conseil communal n'a pas l'intention de conserver les biens dont la commune n'a pas l'utilité. De ce fait, il est probable que dans un proche avenir des biens immobiliers soient proposés à la vente. Toutefois, toutes ventes dépassant la délégation de compétence octroyée par le Conseil général sont présentées au Conseil général. Aussi, le Conseil général conserve le pouvoir sur le patrimoine immobilier communal.*

*Enfin, les archives communales sont un bien précieux du passé et de l'avenir. Toutes les archives des anciennes communes ont été conservées. A terme, la commune de Gibloux devra mettre en valeur l'ensemble des archives. Cela passera par un engagement de personnel spécialisé. Actuellement, nous sommes encore dans le processus de fusion mais cette tâche n'est pas pour autant négligée.*

*Une fois l'administration générale structurée, la gestion des archives fera l'objet d'une intention particulière.*

*En tenant compte de ce qui précède, le Conseil communal remercie sincèrement Mme Dafflon pour sa proposition et pour l'intérêt qu'elle porte au patrimoine de notre commune. Toutefois, le Conseil communal vous propose de rejeter cette proposition car elle ne pourrait pas obtenir le but recherché. »*

**Décision :**

Acceptez-vous la création d'une commission du Conseil général pour le patrimoine et les bâtiments communaux ?

**La création de la commission est refusée à la majorité.**

**27 non**

**14 oui**

**4 blancs**

**10. Propositions selon l'art. 47 du Règlement du Conseil général de M. Cédric Dubuis  
Le Glèbe, JUVENIS demandant d'accorder une subvention de 25% (maximum CHF  
500.-) sur un abonnement de transport annuel nominatif aux jeunes, dès la fin de  
scolarité obligatoire jusqu'à 25 ans, domiciliés à Gibloux**

Le Bureau a préavisé de recevoir la proposition.

M. Cédric Dubuis

Nos jeunes ont vécu le Covid, se sont montrés exemplaires, cette proposition dans une commune éloignée du centre-ville pourrait aider de nombreux jeunes à réduire le coût de leur abonnement et leur permettre de mettre cet argent dans une autre activité et de diminuer les frais des parents dont les jeunes sont sous l'autorité parentale.

Il est rappelé que les comptes 2020 ont réalisé un bénéfice de plus de 2 millions de francs et que la réserve Covid est toujours là.

**Discussion :**

M. Charles Zimmerli représentant une grande majorité du cercle de Farvagny

*« Nous pensons que la proposition de Cédric Dubuis n'est pas adéquate pour les raisons suivantes :*

*Premièrement, la grande majorité de la population a déjà pu bénéficier d'une réduction d'impôt suite au résultat financier de 2020. Cette réduction a permis de diminuer la charge du*

contribuable de façon équitable. Or, la proposition cible une catégorie trop précise de la population et ne permet pas d'offrir cette prestation de façon équitable envers chaque utilisateur.

Deuxièmement, nous estimons qu'en vue des investissements futurs de la commune, il serait préférable d'effectuer une étude précise quant aux besoins des usagers afin d'en améliorer l'offre et ainsi satisfaire le plus grand nombre des passagers quel que soit leur âge.

Par ailleurs, les jeunes ne peuvent généralement pas supporter le prix de l'abonnement seuls du fait qu'ils se retrouvent généralement en étude ou en apprentissage. En règle générale, les parents subviennent au coût de l'abonnement. Cela signifierait donc que la collectivité rembourserait une partie des coûts aux bénéficiaires de l'abonnement et non aux financeurs.

Pour terminer, une fois la formation en poche, il est rare que les jeunes utilisent par la suite les transports publics. Comme tout à chacun malheureusement, nous privilégions les moyens de locomotion moins contraignants tels que la voiture. Il faudrait donc inciter toutes les personnes voulant s'éloigner des transports publics à rester fidèles par d'autres mesures incitatives. »

M. Yves Rumo

« Le Conseil communal remercie M. Dubuis pour sa proposition et comprend les éléments invoqués à son appui.

Toutefois, nous nous permettons de relever que la commune fait déjà beaucoup pour cette catégorie d'âge :

- le 40% des investissements projetés lors de la présente législature concerne des domaines directement en faveur de notre jeunesse ;
- plus de 30% du compte de fonctionnement concerne déjà ces mêmes thématiques ;
- lors de la législature 2016/2021, de forts développements en matière de Politique Enfance et Jeunesse ont été effectués et les travaux de cette nouvelle législature se poursuivent en ce sens avec des renforcements et autres développements.

Aussi, le Conseil communal juge que notre commune considère réellement nos jeunes et investit dans leur avenir.

En outre, la mise en œuvre d'une telle action nécessiterait de budgéter un montant considérable à charge des comptes de résultats comprenant ce forfait en fonction du nombre de jeunes susceptibles de requérir une telle subvention. De plus, malgré une simplicité souhaitée, la mise en œuvre concrète nécessiterait une attention et un dispositif particulier. Il n'y a pas de caractéristiques données à l'administration communale par rapport au nombre de jeunes ayant un abonnement général.

Enfin, sur le plan de la mobilité, comme cette catégorie de population utilise déjà largement les transports publics, nous n'y voyons pas non plus une incitation permettant d'augmenter la fréquentation des transports publics, l'effet n'étant tout au plus que marginal. Dans la plupart des cas, ce sont surtout les parents finançant les abonnements des jeunes qui obtiendront cette subvention, de sorte que l'effet de « remerciements » désiré envers les jeunes est également à pondérer.

Pour tous ces motifs, le Conseil communal propose de rejeter cette proposition. »

**Décision :**

Acceptez-vous la proposition de M. Cédric Dubuis telle que présentée ?

**La proposition de M. Cédric Dubuis est refusée à la majorité évidente.**

**11. Proposition selon l'art. 47 du Règlement du Conseil général de M. Philippe Savoy représentant le cercle de Corpataux-Magnedens demandant l'établissement d'une stratégie pour le tourisme doux au sein de notre commune**

Le Bureau a préavisé de recevoir la proposition.

M. Sylvain Monney représentant le cercle de Corpataux-Magnedens

« Une stratégie, c'est tout un art : l'art d'élaborer un plan d'actions coordonnées.

*Avec cette proposition, il s'agit donc de demander au Conseil communal de définir une vision et des actions coordonnées (avec des échéances et des budgets) afin de permettre un réel développement du tourisme doux dans notre commune.*

*Bien entendu, nous pourrions imaginer que la commission de la culture, celle de l'aménagement, celle des transports et des routes voir même celle de l'enfance et de la jeunesse portent ces projets de tourisme doux en fonction de leurs prérogatives.*

*Mais c'est précisément parce que le sujet croise toutes ces commissions qu'il est important que le conseil communal élabore une stratégie qui pourra ensuite être déclinée et travaillée plus intensément dans les commissions. Le Conseil communal doit placer le cadre et les commissions l'aider à construire ses propositions.*

*Actuellement, le plan de législature 2021-2026 propose je cite : « avant tout une valorisation de la riche offre existante ». Mais si nous voulons avoir un peu d'ambition en reliant enfin tous nos villages entre eux, mais aussi en intégrant notre commune au tour du lac de la Gruyère ou en étudiant la possibilité de réaliser une passerelle entre le château d'Illens et les ruines d'Arconciel, il faut davantage qu'une valorisation de l'existant. Il nous semble important d'avoir une ambition pour des projets durables et au service de la rencontre de nos concitoyens.*

*Je vous invite donc à soutenir cette proposition. »*

### **Discussion :**

M. Nathan Rosa représentant le cercle de Farvagny

*« Le groupe de Farvagny estime que la proposition de Monsieur Savoy n'apporte aucun nouvel élément concret. La stratégie en lien avec le tourisme doux incombe à la commission de la culture qui amène des idées au Conseil communal concernant notamment les infrastructures douces et durables.*

*En analysant le plan de législature de la commune, on peut y trouver l'objectif de la valorisation et du développement du tourisme doux ainsi que son échéance à la page 8.*

*Pour ces deux raisons, le groupe de Farvagny ne soutient pas la proposition de M. Savoy. »*

M. Stiobban Godel représentant la majorité du cercle de Le Glèbe

Le cercle est d'accord sur le fond de la proposition mais pas sur la forme. Au vu de la charge globale de travail de l'administration, pour preuve l'engagement de plusieurs EPT, nous voulons laisser le temps à l'exécutif de prioriser et de nous transmettre en temps opportun leur vision du tourisme dans Gibloux comme indiqué dans le plan de législature. Le cercle recommande de refuser la proposition.

Mme Geneviève Frick

*« Dans son plan de législature, le Conseil communal a retenu la ligne directrice suivante :*

*Le Conseil communal propose de mettre l'accent sur le tourisme doux en procédant durant la législature avant tout à une valorisation de la riche offre existante. En particulier, les interventions suivantes sont projetées :*

- entretien, rénovation et développement des sentiers pédestre sur l'ensemble du territoire, principalement en les reliant ;*
- balisage et panneaux indicatifs, dans le but de valoriser les sentiers avec un concept de parking et d'orientation circulaire des utilisateurs ;*
- profiter des travaux précités pour mettre en valeur le patrimoine et les activités locales (lien avec les activités, attractions et établissements publics existants, à l'instar des buvettes et restaurants, Château d'Illens, Tour du Gibloux, Barrage de Rossens, etc.).*

*Par ailleurs, en augmentant la dotation en postes, tant au niveau du Pôle Prestations pour le Dicastère Sport, Culture, Loisirs et Tourisme, qu'avec la création de la section « Nature et Paysage » au sein de notre Service Technique, l'accompagnement des projets liés au tourisme doux fera l'objet d'une attention particulière.*

*En particulier, les projets suivants sont d'ores et déjà prévus d'être lancés en 2022 :*

- étude des accès au château d'Illens et intégration dans le réseau de sentiers pédestres (budget de 15'000.-pour un mandat d'étude externe) ;*

- balisage et aménagement d'un tronçon de sentier pédestre reliant le barrage de Rossens au pont de la Tuffière en passant par le domaine d'Illens. Les propriétaires des parcelles impactées ont été contactés.

Dans le domaine du VTT, l'officialisation d'un parcours dans la forêt du Mont-Gibloux, afin de canaliser les usagers, est à l'étude au niveau de Fribourg Tourisme et de l'Union Cycliste Fribourgeoise, dont M. Gérald Weissbaum est responsable pour la section VTT (tout en étant président du club sportif du Glèbe). Il est prévu que la commune soutienne et suive l'élaboration et la réalisation d'un tel parcours. Une proposition de circuit émise dans le cadre de l'étude des infrastructures sportives de la commune existe également, ainsi que certains parcours déjà usités.

Concernant la mobilité douce, un premier pas a été fait avec l'accueil à l'essai de l'offre des TPF concernant des vélos électriques en accès partagé.

L'étude de parcours facilitant l'accès aux itinéraires vélos balisés par SuisseMobile, et rendant éventuellement possible les déplacements en deux roues jusque dans les centres urbains, pourrait venir dans une seconde étape, si la demande s'en fait sentir.

Finalement, concernant le tourisme doux, la mise en valeur de richesses naturelles, curiosités et spécialités régionales pourra être favorisée par une communication visuelle plus uniforme sur la commune, un balisage de nouveaux parcours, ainsi que la mise à disposition de plans sur le site internet de la commune.

L'installation ou mise à disposition de sanitaires dans des endroits stratégiques pourrait aussi être envisagée.

Vous constaterez donc que le Conseil communal n'a pas attendu la proposition de M. Savoy pour réfléchir et donner une direction de travail à cette question du Tourisme doux. A l'instar de l'ensemble des dossiers que nous reprenons depuis ces premiers mois de législature, nous devons toutefois travailler par étape en posant tout d'abord les fondations, qui correspondent en l'état à la mise sur pied de la section Nature et Paysage.

Le Conseil communal vous propose de refuser cette proposition. »

#### **Décision :**

Acceptez-vous la proposition de M. Philippe Savoy telle que présentée ?

**La proposition de M. Philippe Savoy est refusée à la majorité évidente.**

#### **12. Informations et communications du Conseil communal**

M. Julien Gremaud étant excusé ce soir, l'information sur la situation épidémiologique dans nos écoles sera transmise par courriel à l'ensemble du Conseil général.

*Situation du Home médicalisé du Gibloux (HMG), Mme Diana Carbonnier*

*« Le calme est revenu au Home médicalisé du Gibloux (HMG) ! Sous l'égide du nouveau Comité de direction, en particulier de son président, M. Bernard Eltschinger, et du directeur ad intérim, M. Michel Meyer, un travail important a été entrepris pour la mise en place de mesures qui ont grandement amélioré la situation tant pour les résidents que pour le personnel.*

*La direction s'est en effet attelée à renouer les liens tant avec les résidents qu'avec leur famille, les collaboratrices et les collaborateurs ainsi qu'avec la population.*

*En particulier, les processus ont été repris dans leur ensemble et le contact avec le personnel a pu être renoué avec la direction. La structure mise en place se stabilisera dès lors toujours plus afin d'assurer une meilleure organisation ainsi qu'une communication plus efficace tant sur le plan interne que sur le plan externe.*

*Cela s'est d'autant plus avéré nécessaire vu la situation sanitaire ce printemps. En effet, en raison de la pandémie, les résidents ont été privés de rencontres avec leur entourage et parfois même d'un accompagnement en fin de vie ; cette douloureuse situation a entamé le rapport de confiance de la population envers ses EMS ; les demandes d'admission étaient en chute libre ; cette situation s'est progressivement rétablie dans le courant du second semestre. La direction a mis en place toutes les précautions pour maintenir aussi longtemps que possible*

les relations de nos aînés avec leurs proches et ce compte tenu bien sûr de l'évolution de la pandémie.

Les mesures précitées sont donc favorables aux résidents et contribuent à donner un cadre plus serein à la structure. Des premières mesures ont été prises pour améliorer l'écoute et le cadre des résidents afin de tenir compte de leurs desideratas. Les travaux se poursuivent avec un plan d'actions et le développement d'une vision à moyen et long terme.

Cette démarche qualité a nécessité une évaluation de la satisfaction des résidents, du personnel, des fournisseurs, le traitement d'indicateurs, l'examen des propositions d'amélioration, la formation d'auditeurs internes ainsi que la restauration des bonnes pratiques à tous les niveaux de l'établissement. Cette revue de direction réalisée en octobre dernier a fixé les objectifs-qualité suivants pour 2021-2022 :

- déployer le système de management de la qualité ;
- implémenter un concept de communication ;
- développer le concept de sécurité et santé au travail ;
- former le personnel à l'utilisation des logiciels ;
- impliquer l'ensemble du personnel dans la culture de l'amélioration.

Cette revue sera mise annuellement à jour.

Par ailleurs, l'ensemble de ces mesures s'accompagnent d'un changement au niveau des cadres du HMG, avec l'engagement d'un nouvel infirmier-chef doté d'une large expérience en la personne de M. Christophe Gendre, qui est entré en fonction le 1er août dernier, ainsi que quatre ICUS qui ont commencé leur activité entre les mois de septembre et octobre 2021. De même, le secteur administratif a été renforcé avec l'engagement de deux collaboratrices pour deux postes représentant 0.8 EPT.

Ces changements s'accompagneront prochainement d'une nouvelle direction qui entrera en fonction au 1er février 2021. Après un processus complet de recrutement, le Comité de direction a porté son choix sur M. Laurent Eltschinger (il est précisé que même s'il porte le même nom de famille, celui-ci n'a aucun lien de parenté avec le président du Comité de direction). Âgé de 51 ans, M. Laurent Eltschinger est actuellement membre de la direction du centre de formation de Seedorf. Titulaire d'un brevet fédéral de spécialiste en formation professionnelle, il dispose également d'un diplôme en gestion et direction d'institutions sociales et socio sanitaires, disposant ainsi d'une large expérience et de vastes compétences qui seront désormais mises au service des résidents, des familles et des collaborateurs et collaboratrices du HMG. Le Conseil communal se joint au Comité de direction pour lui souhaiter la bienvenue à Gibloux.

Concernant les autres actualités du HMG, il peut être précisé que le taux de remplissage de l'institution est de 100% depuis le 1er août 2021, ce qui correspond à l'arrivée du nouvel infirmier-chef. Le HMG tourne donc à nouveau à plein régime !

Cette année 2021 est particulière pour notre home qui fête son trentième anniversaire. Dans ce cadre-là, une journée portes-ouvertes a été mise sur pied le 24 septembre dernier, laquelle a rencontré un franc succès. De même, une sortie a été organisée pour le personnel à laquelle 85 personnes ont pris part. Ce chaleureux moment fut apprécié et a permis de resserrer les liens entre les collaborateurs.

Comme vous l'avez constaté s'agissant des investissements pour 2022, le remplacement des lits datant de 1990 sera finalisé en janvier 2022. Une rénovation des sols des anciennes chambres a été prévue tout comme l'amélioration du système de ventilation du fumoir ainsi que le remplacement des anciens stores. Les chariots de nettoyage seront renouvelés ainsi que les lave-vaisselles des étages. Pour le domaine informatique, une évaluation est en cours, elle sera priorisée et réduite afin de disposer d'outils et de logiciels informatiques mis à jour.

Au vu de ces éléments, tous les signaux sont donc positifs pour l'ensemble du personnel comme des résidents afin de leur redonner la confiance nécessaire au bon fonctionnement du HMG. Le Conseil communal continuera à porter une attention particulière au développement du HMG et restera pour ce faire en contact régulier avec le Comité de direction.

Le Conseil communal profite de remercier le Comité de direction, la direction ad intérim ainsi que l'ensemble du personnel pour son engagement en faveur du HMG. Les bases posées et

*les développements projetés permettront de faire évoluer notre maison honorable avec le respect et la sérénité qu'elle mérite. »*

*Administration communal, Service technique, M. Fabien Schafer*

*« Suite au départ de la Cheffe de service, le poste a été mis au concours durant l'automne. Nous avons le plaisir de vous annoncer ce soir que notre exécutif a engagé M. Patrick Eltschinger et que celui-ci entrera en fonction au 1<sup>er</sup> février 2022. Natif de Farvagny-le-Grand, il a 55 ans et a vécu de nombreuses années sur notre territoire communal. Il vit aujourd'hui à Granges-Paccot mais reste très attaché à la région dans laquelle il est encore impliqué. Au bénéfice d'une très large expérience en matière de construction et de génie civil, il a gravi tous les échelons jusqu'en étant membre de la direction d'une entreprise active dans la construction. Ses expériences et compétences variées seront bénéfiques à notre commune pour assurer une gestion pragmatique, efficace et passionnée de notre Service technique. Nous aurons l'occasion de vous le présenter plus en détail lors d'une séance de Conseil général dans le courant 2022. »*

*Remerciements, M. Fabien Schafer*

*« S'agissant de la séance de ce soir, je profite, au nom du Conseil communal, de vous remercier pour l'approbation du budget 2022 et aux autres propositions du Conseil communal, et en particulier pour votre soutien à la vision de l'exécutif quant au développement de notre commune, dont le renforcement du personnel est une condition sine qua non. Nous nous réjouissons de poursuivre le travail dans l'intérêt de nos concitoyennes et concitoyens en 2022 et appelons à une excellente collaboration entre nos deux pouvoirs pour poursuivre et réaliser pleinement la fusion de Gibloux, pérenniser et développer les prestations et fédérer la population autour de l'identité giblousienne. Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour de très belles fêtes de fin d'année et une pause revigorante pour appréhender au mieux les défis de l'année 2022 que nous vous souhaitons, à chacune et chacun, sereine et joyeuse. »*

### **13. Informations et communications du Bureau**

*Séances 2022 du Conseil général*

Les prochaines séances du Conseil général sont fixées au :

- 30 mars 2022
- 30 mai 2022 avec séance de relevé le 31 mai 2022
- 6 octobre 2022
- 5 décembre 2022 avec séance de relevé le 6 décembre 2022

*Publication du registre des intérêts des conseillers généraux :*

Les membres du Conseil général qui souhaitent déclarer publiquement leurs intérêts sont priés de s'annoncer auprès du Bureau.

### **14. Divers**

*-M. Florian Clerc représentant les membres de la commission énergie*

*« En octobre dernier, lors de la présentation du crédit d'engagement pour l'extension du centre scolaire à Rossens, M. le conseiller communal, Julien Gremaud, a précisé qu'il a été décidé de ne pas utiliser la totalité du potentiel solaire du toit du bâtiment mais de s'en tenir au minimum légal dans un premier temps.*

*Si nous comprenons la volonté de contenir au maximum les coûts d'investissement, nous estimons qu'il est vraiment dommage de ne pas saisir l'opportunité de produire un maximum d'électricité localement.*

*Réaliser une installation solaire plus grande représente sans aucun doute un investissement économiquement rentable pour la commune. La possibilité de bénéficier des synergies avec*

les autres travaux d'agrandissement devrait permettre de produire des kWh avec un prix de reviens très intéressant, probablement inférieur à 10ct/kWh.

De plus, comme l'installation se trouve sur le toit d'une école on se trouve dans une situation où il y a une bonne simultanéité entre la production d'électricité et la consommation locale. Ceci augmente d'autant plus l'intérêt économique d'une telle installation.

Nous invitons dans un premier temps le Conseil communal à revoir leur analyse quant à la rentabilité d'un tel investissement et dans un deuxième temps, s'il considère toujours que l'investissement est trop conséquent pour la commune, d'évaluer les possibilités d'offres de contracting disponibles sur le marché.

Nous demandons au Conseil communal de prendre en compte ces mêmes considérations dans le cadre des vestiaires du terrain de foot de Rossens actuellement en cours de construction et ainsi d'évaluer l'intérêt d'une couverture complète de la toiture. »

-M. Roland Berger représentant le cercle de Rossens

« Le groupe de Rossens remercie le Conseil communal pour les documents reçus pour le plan financier et le plan de législature 2022-2026.

En page 52 du message du Conseil communal, une écriture mentionne qu'il y aura des frais d'études pour un mandat concernant l'assainissement de la centrale de chauffage à distance de Rossens selon l'exigence du canton. Il est posé la question afin de savoir si ce sera inclus dans le projet de rénovation de l'ancien bâtiment scolaire de Rossens.

Aussi dans le plan financier des investissements pour 2022 sous l'annexe 1 à l'écriture 8791, se trouve un montant de CHF 500'000.- pour l'assainissement des installations de la chaufferie de Rossens, de l'extension du futur réseau et qui absorberait le futur secteur adjacent à la chaufferie, merci de nous informer quel secteur est concerné.

Et pour terminer, dans le plan de législature 2021-2026, en page 12 il est mentionnée que le CAD de Rossens existant reste une priorité pour l'exécutif communal et qu'il est désormais en phase d'exécution et sera intégré dans la gestion des bâtiments.

En conclusion le groupe souhaiterait quelques précisions sur ces écritures pas évidentes à s'y retrouver. »

-Mme Catherine Ducrest Rossens à titre personnel

« En cette soirée du 6 décembre, St-Nicolas eut été bien plus légitime que moi pour prendre la parole. La situation sanitaire en a voulu autrement et même la verrée initialement prévue et attendue a dû être annulée.

Au terme d'une année encore bien chahutée, le virus mutant et récalcitrant n'a toutefois pas eu raison de notre démocratie.

Aussi, je tiens à féliciter notre présidente pour son élection au Grand Conseil.

Ces félicitations s'adressent également à Mme Paola Ghielmini Kraysenbühl et à Mme Françoise Savoy de Corpataux, élues, elles aussi, le 8 novembre dernier.

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir et de satisfaction dans cette nouvelle fonction, et nous sommes certains que vous saurez représenter et faire rayonner notre commune et tous ses citoyens au sein de ce parlement et même jusqu'au balcon de St-Nicolas. »

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h20.

Approuvé, le ...30 mars 2022...

La Secrétaire



Nadia Galley

La Présidente



Sophie Tritten